



DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2020/139
Aménagement des berges
et quais : actualisation du
plan prévisionnel de
financement

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Millau intégré dans le PLUi-HD de la Communauté des communes de Millau Grands Causses,

Vu la délibération n° 2018/16 du conseil municipal en date du 15 février 2018 autorisant le dépôt de demande de subvention auprès de nos partenaires,

Vu les dispositifs « Cœur de Ville » signé le 5 octobre 2019, « Bourg Centre », et « Grands Sites Occitanie » en instance de signature,

Considérant la première action de l'axe 1 (aménagement des quais Sully Chaliès et de la place Bompaire) du Pacte Financier et Fiscal voté par le Conseil de la Communauté de communes de Millau Grands Causses du 27 février 2019, et de son règlement d'attribution d'un fonds de concours,

Considérant dans les dispositifs Action Cœur de Ville et Bourg Centre l'axe 3 « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » et particulièrement pour son action A3-2 Aménagement Place Bompaire- Berges et quais Sully Chaliès permettent à la commune de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) ; aide qui a reçu un avis défavorable de la part de l'Etat ;

Considérant l'accusé de réception du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée à notre demande d'aide financière en attente d'une délibération actualisant le plan de financement ;

Considérant que l'ensemble des travaux de cette opération est estimé à 3 402 000 € H.T.,

Considérant qu'il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Description	Montant	Origine	Subventions Sollicitées
		Etat/DSIL	0 €
ETUDES	199 100 €		
		Région Occitanie	140 000 €
TRAVAUX	3 202 900 €		
		CC Millau Grands Causses	26 7000 €
		Ville de Millau	3 235 300€
TOTAL	3 402 000 €	TOTAL	3 402 000 €

Aussi après avis de la Commission des Finances du 2 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération « Aménagement des berges et quais » ;
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil régional Occitanie et de percevoir la somme accordée ;
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant et

AP/2/2015 - F 824 - N 2315 - S 200

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

